

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 170
N° 34 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 27
no Eperera 2021

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 34 du 27 Avril 2021

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES PRIS CONJOINTEMENT ETAT/POLYNESIE FRANÇAISE

EXTRAITS

Convention de financement n° 21-21 du 21 avril 2021 - Chantiers de développement local au titre de l'année 2021

Pages

7952

PARTIE OFFICIELLE

ACTES PRIS CONJOINTEMENT (ÉTAT/POLYNÉSIE FRANÇAISE)

CONVENTION DE FINANCEMENT n° 21-21 du 21 avril 2021 - Chantiers de développement local au titre de l'année 2021.

Entre :

- l'Etat, représenté par le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

d'une part,

Et

- la Polynésie française, représentée par son Président,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er. — *Coût du dispositif*

Les crédits consacrés par l'Etat et la Polynésie française au financement du dispositif "Chantiers de développement local" en 2021 sont définis de la manière suivante :

- pour l'Etat : 375 000 euros (44 749 403 F CFP) ;
- pour la Polynésie française : 75 000 euros (8 949 880 F CFP).

La ventilation de l'enveloppe annoncée sous réserve des crédits disponibles s'établit ainsi qu'il suit :

FINANCEMENTS	ÉTAT	POLYNÉSIE FRANÇAISE	TOTAL
Chantiers adultes 2021 (70 % de la dotation)	262 500 € 31 324 582 Fcfp		262 500 € 31 324 582 Fcfp
Chantiers jeunes 2021 (30 % de la dotation)	112 500 € 13 424 821 Fcfp		112 500 € 13 424 821 Fcfp
Formation des stagiaires		75 000 € 8 949 880 Fcfp	75 000 € 8 949 880 Fcfp
Total	375 000 € 44 749 403 Fcfp	75 000 € 8 949 880 Fcfp	450 000 € 53 699 283 Fcfp

et selon la répartition prévisionnelle entre les organismes d'accueil, objet de l'annexe 1.

Art. 2. — *Mise en œuvre des financements*

2.1 La participation financière de l'Etat au bénéfice du dispositif "chantiers de développement local" pour l'année 2021 s'élève à 375 000 euros (44 749 403 F CFP). Un premier engagement de 262 500 euros (31 324 582 F CFP) sera réalisé dès la signature de la présente convention.

Les compléments de crédits, à hauteur de 112 500 euros (13 424 821 F CFP) seront accordés au cours de l'exercice 2021, sous réserve des crédits disponibles, permettant de porter la participation financière totale de l'Etat à 375 000 euros ;

2.2 Conformément aux dispositions des articles 6 et 8 de la convention cadre n° 92-3 du 30 juin 1992 modifiée :

- l'Etat assure la rémunération et les charges afférentes à l'ensemble des bénéficiaires jeunes et adultes, quel que soit l'organisme d'accueil ;
- la Polynésie française prend en charge le coût des actions de formation et d'accompagnement ;

2.3 Lors de l'élaboration des programmes de formation des stagiaires, un effort particulier sera fait en faveur des archipels éloignés, notamment en organisant, autant qu'il sera possible, des missions itinérantes de formation.

Art. 3. — *Durée*

La présente convention sera caduque au terme de l'exercice budgétaire 2021.

Art. 4. — *Responsabilité*

L'organisme d'accueil planifie le temps de travail des stagiaires et s'assure du bon déroulement des activités exercées sous l'autorité de l'encadrant. Dans ce cadre, il lui appartient de veiller à leur sécurité. L'organisme d'accueil engage sa responsabilité en cas de non-respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Annexe 1 - CDL 2021

Répartition selon les organismes d'accueil par nombre de semaines

Base de 375 000 euros soit 44 749 403 Fcfp

Répartition totale sur l'exercice 2021

	ADULTES	JEUNES	TOTAL
COMMUNES	384	552	936
ETAT	280	36	316
PAYS	292	0	292
ASSOCIATIONS	0	300	300
TOTAL	956	888	1 844

Répartition de la première dotation 262 500 €

Répartition de la première dotation de 31 324 582 F

	ADULTES	JEUNES	TOTAL
COMMUNES	196	552	748
ETAT	168	36	204
PAYS	180		180
ASSOCIATIONS	0	300	300
TOTAL	544	888	1 432

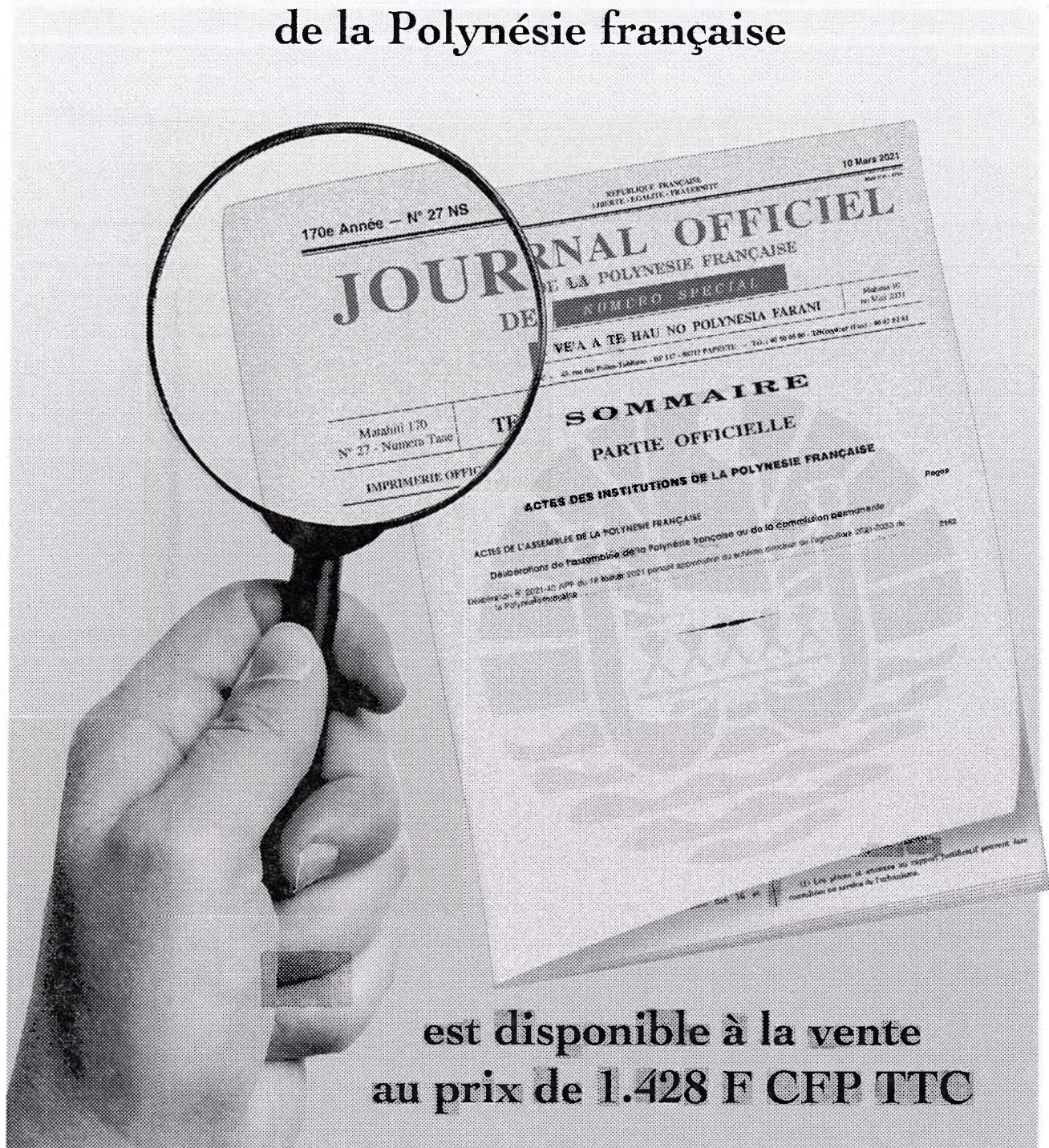
Répartition de la seconde dotation 112 500 €

Répartition de la seconde dotation de 13 424 821 F

	ADULTES	JEUNES	TOTAL
COMMUNES	188	-	188
ETAT	112	-	112
PAYS	112	-	112
ASSOCIATIONS		-	-
TOTAL	412	-	412



Le JOPF n° 27NS du 10/03/2021 relatif au Schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 de la Polynésie française



est disponible à la vente
au prix de 1.428 F CFP TTC